



CONFÉRENCE DE PRESSE DE LA RENTRÉE

2012: l'État devra jouer son rôle de gardien et de défenseur des biens et des services publics

« À l'aube de la nouvelle année, nous souhaitons à l'ensemble de nos membres une année 2012 remplie de bien-être. Ensemble, nous continuerons de nous battre pour améliorer nos conditions de vie et de travail, pour préserver notre système public de santé, pour maintenir et créer des emplois de qualité, pour recevoir une formation adéquate tout au long de la vie et pour pouvoir vivre une retraite à l'abri des soucis. »

C'est ainsi que Michel Arsenault et Daniel Boyer, le président et le secrétaire général de la FTQ, ont entamé la conférence de presse du début d'année, le 5 janvier dernier. D'importants dossiers ont retenu l'attention des journalistes : la retraite, le Plan Nord, la santé et l'éducation, la loi 33 dans l'industrie de la construction, ainsi que les luttes syndicales actuelles.



JACQUES NADEAU

EDITORIAL ET AUTRES ARTICLES CONNEXES EN PAGE 3

WHITE BIRCH

Au cœur de la tempête : le régime de retraite

AU MOMENT DE METTRE SOUS PRESSE, LES POURPARLERS SE POURSUIVAIENT DANS LE DOSSIER WHITE BIRCH ALORS QUE LES REPRÉSENTANTS DU SYNDICAT CANADIEN DES COMMUNICATIONS, DE L'ÉNERGIE ET DU PAPIER (SCEP-FTQ) SE BATTENT POUR LA SAUVEGARDE DU RÉGIME DE RETRAITE DE LEURS 1 000 MEMBRES, ET D'AUTANT DE RETRAITÉS.

Il faut savoir qu'un consortium composé de White Birch et Black Diamond tente d'acheter les trois usines québécoises de White Birch. Celle-ci est sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies depuis plus de deux ans. Ces acheteurs potentiels exigent cependant la terminaison des régimes de retraite, ce que le syndicat refuse en proposant une solution alternative, similaire à ce qui a été négocié chez Produits forestiers Résolu, qui a obtenu entre autres que le remboursement du régime puisse se faire sur un horizon de quinze ans plutôt que sur cinq ans.



MARIE-ANDRÉE L'HEUREUX

Manifestation des travailleurs de l'usine Stadacona - White Birch de Québec, le 3 janvier 2012.

L'employeur met de plus en plus de pression afin de faire plier les travailleurs, qui tiennent bon malgré tout. « Ils ont fermé la plus grosse usine, celle de Québec, qui produit 50 % de la capacité totale de la compagnie, dans le but de briser le groupe de négociation. Nous avons tenté de faire déclarer cette fermeture comme un lockout illégal, sans succès, malheureusement », a indiqué Renaud Gagné, vice-président du SCEP, responsable du dossier.

SUITE EN PAGE 4

LOCKOUT CHEZ RIO TINTO ALCAN À ALMA

Une lutte pour préserver des emplois de qualité

LA COULEUR ORANGE SE PORTE FIÈREMENT À ALMA CES TEMPS-CI, EN APPUI AUX MÉTALLOS LOCKOUTÉS DE RIO TINTO ALCAN, QUI LUTTENT CONTRE LA SOUS-TRAITANCE AFIN DE PRÉSERVER DES EMPLOIS DE QUALITÉ POUR LES PROCHAINES GÉNÉRATIONS.

Le coup de massue a été donné dans la nuit du 30 décembre dernier. Rio Tinto Alcan a mis sauvagement ses travailleurs en lock-out déguisé, avant même l'échéance de la convention collective. Environ 150 gardiens de sécurité, dont plusieurs ne parlaient pas un mot de français, sont débarqués pour expulser sauvagement les travailleurs, sans même

laisser se décontaminer ceux qui étaient exposés au béryllium.

Au tournant de l'année, lorsqu'un groupe de syndiqués s'est dirigé dans la nuit froide sur le coup de minuit pour prendre son quart de travail, l'avis officiel de lockout est tombé. Depuis, on ne compte plus les cordes de bois qui ont été brûlées sur la ligne de piquetage. Les témoignages de solidarité affluent de partout, de sections locales métallos, d'autres syndicats, mais aussi de la part des étudiants, de commerçants...

« Ces travailleurs ont choisi de mener la bataille pour les jeunes. Ils ne se sont pas sauvés avec leur paie en se disant "après nous, le déluge". Ils ne veulent pas que cet employeur, qui bénéficie largement de notre énergie, puisse étouffer économiquement la région à petit feu, en remplaçant progressivement des emplois de qualité par des emplois de



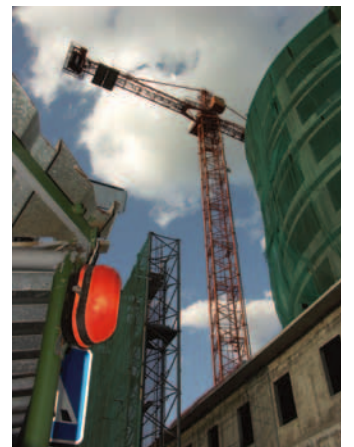
MÉTALLOS-9490

SUITE EN PAGE 4

SOMMAIRE

2

CONSTRUCTION
ACCIDENT
DE TRAVAIL
INADMISSIBLE



3

ÉDITORIAL
LES RÉGIMES DE
RETRAITE: ÇA URGE!



5

PROFESSION :
ALTISTE



NORMAND BLOUIN

7

MINEURS MEXICAINS
LUTTE POUR
LA DIGNITÉ

9

CAMPAGNE
CONTRE LA
POLLUTION SONORE

12

COLLOQUE
RESSOURCES
NATURELLES ET
ÉNERGÉTIQUES



MARC MONGEAU

Transferts à Toronto : une question linguistique ?

LES ÉLUS MONTRÉALAIS VIENNENT D'EXIGER QU'AIR CANADA RÉVISE SA DÉCISION DE FERMER SON CENTRE MONTRÉALAIS DES OPÉRATIONS AÉRIENNES ET D'ÉTABLISSEMENT DES HORAIRES POUR LES AGENTS DE BORD ET LES PILOTES, ET DE TRANSFÉRER À TORONTO QUELQUE 140 SALARIÉS.



La FTQ s'en félicite. Déjà, au début décembre, le directeur québécois des Travailleurs canadiens de l'automobile, Jean-Pierre Fortin, estimait que le temps pressait. « Cette décision implique qu'un nouvel édifice soit construit d'ici 2014. Ce transfert est un drame pour nos membres et leurs familles. Plusieurs ont moins de 40 ans, ont de jeunes enfants et sont aux prises avec des maisons hypothéquées. »

Les raisons de ce transfert ne peuvent en aucun cas être mises au compte d'une meilleure efficacité. Avec la haute technologie et des systèmes qui opèrent en temps réel, le travail peut parfaitement être accompli à Montréal.

Selon le président de la FTQ, il y a anguille sous roche : « On sait que la direction du service de contrôle des opérations de systèmes est uniquement anglophone, et stationnée à Toronto. Sur les 6 800 agents de bord avec qui la clientèle fait affaire, plus de 2 600 sont francophones et s'attendent à échanger en français avec leur employeur. Vont-ils désormais être obligés de transiger uniquement en anglais? La direction d'Air Canada vise-t-elle à avoir sous la main un personnel anglophone? Ou à transférer le siège social à Toronto? Ces questions se posent... »

Les travailleuses et travailleurs concernés sont actuellement en négociations et le directeur du service de contrôle des opérations présent à la table des négociations est unilingue anglophone! Un vote en faveur du déclenchement de la grève a été pris le 27 janvier.

CORRECTIF

Aux travailleuses et travailleurs de la Commission de la construction du Québec (CCQ)

L'équipe du *Monde ouvrier* a été informée que plusieurs d'entre vous n'avaient pas apprécié l'illustration parue dans le dernier *Monde ouvrier* concernant le placement de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction et décrivant le débordement téléphonique auquel devaient faire face les salariés de la CCQ.

Soyez assurés que notre intention n'était pas, loin de là, de juger de vos capacités professionnelles. Nous voulions tout simplement montrer qu'il était irréaliste de confier le mandat du placement à la CCQ, alors que dans la situation actuelle, et avec le nombre de personnes à l'emploi, cette dernière ne place qu'entre 2 % et 5 % de la main-d'œuvre.

Nous vous prions d'accepter nos excuses.

Un nouvel accident inadmissible

Au moment d'écrire ces lignes, le vitrier Serge Provost venait de sortir du coma, après plus de deux semaines. Le 12 janvier, il a reçu sur la tête un bloc de glace tombé à la suite de certaines manœuvres exécutées au 15^e étage, alors qu'il se trouvait au 2^e étage. L'intérieur de son casque de sécurité a littéralement éclaté.

Aucun périmètre de sécurité n'avait été érigé par le consortium Pomerleau-Verreault, le maître-d'œuvre du chantier du CHUM, pour avertir les travailleurs du danger, ni par LJP Construction, l'entreprise mise en cause. Pourtant, cette dernière n'en n'était pas à son premier délit. En août dernier, au même endroit, une poutre de six mètres s'est écrasée contre le coffre arrière d'un taxi, alors qu'en novembre, au moins quatre véhicules ont été endommagés par du béton tombé du 13^e étage.

Heureusement, ces deux premiers accidents n'ont pas fait de victime. Les représentants syndicaux à la santé-sécurité avaient toutefois dénoncé à plusieurs reprises la chute de plusieurs objets.

Comment se fait-il que rien n'ait été fait pour obliger le consortium à prendre les mesures de sécurité qui s'imposent, et à s'assurer que les entreprises à son emploi respectent les règles élémentaires de sécurité?

C'est là une question que se pose François Patry, responsable de la santé et de la sécurité du travail à la FTQ-Construction. « Il faut changer les méthodes de travail. Règle générale, il n'y a pas de planification au niveau de la santé-sécurité pour les travaux. Si les règles de sécurité existent, il n'y a personne pour les faire appliquer, et les dangers augmentent d'autant lorsqu'on fait des travaux sur des étages superposés. Tout ce

que les entreprises ont à cœur, c'est de produire pour produire, même de façon dangereuse. C'est à ça qu'il faut s'attaquer, ça urge! »

Quand le gouvernement sévira-t-il pour mettre un frein aux accidents de travail sur les chantiers de construction? Quand légifèrera-t-il? Quand placera-t-il la santé et la sécurité des travailleurs et des travailleuses au centre de ses priorités? Au Québec, les travailleurs de la construction représentent 6 % des travailleurs, mais 25 % des victimes des accidents de travail mortels. C'est un non-sens. Ça fait 30 ans qu'on demande au gouvernement d'agir. Toujours muet, le gouvernement libéral se couvre de honte. Faudra-t-il fermer les chantiers pour que ça bouge?

La FTQ tient à exprimer à la famille de Serge Provost tout son soutien dans cette épreuve.

ÉTUDE DU CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA (CTC) Les baisses d'impôt aux entreprises : improductives

DE L'ANNÉE 2000 JUSQU'À 2012, LE TAUX FÉDÉRAL

D'IMPOSITION POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES EST PASSÉ DE 28% À 15%.

En moins de douze ans, cette baisse d'impôt a représenté quelque 170 milliards de dollars en pertes de revenus pour le gouvernement fédéral seulement.

Publiquement, on nous raconte que ces cadeaux sont faits afin que les entreprises réinvestissent dans de nouvelles installations, dans la modernisation de la machinerie et de l'équipement, dans la formation de la main-d'œuvre, etc., afin de stimuler la productivité et de créer des emplois.

Mensonge! L'investissement réel a ralenti pendant que les dividendes aux actionnaires grimpaient en flèche, que des bonis de plusieurs millions de dollars étaient versés aux grands gestionnaires et que les coffres des entreprises s'emplissaient. Selon le *Globe and Mail* du 6 avril 2011, le taux d'investissement des entreprises dans la machine-

rie et l'équipement a baissé au même rythme que les baisses d'impôt.

Pendant ce temps, selon Statistique Canada, les réserves totales d'argent comptant des entreprises privées non financières atteignaient 477 milliards de dollars en juillet 2011, contre 157 milliards en juillet 2001, soit une augmentation de 320 milliards en dix ans!

En 2000, 30 % des profits étaient versés en dividendes aux actionnaires. En 2010, ce taux était de 50 %. Or, une grande partie de l'augmentation des profits provient des baisses d'impôt. Plutôt que d'être investie de façon productive, cette augmentation

a servi exclusivement aux actionnaires. Et pas les plus pauvres, près de la moitié de tous les dividendes ayant été payés à des contribuables gagnant plus de 150 000 \$ par année.

De son côté, le gouvernement fédéral amputait la caisse d'assurance-emploi de 57 milliards de dollars et réduisait les dépenses de programmes d'au moins quatre milliards de dollars par année! Autant d'argent qui aurait pu être investi dans l'industrie, les infrastructures, le développement durable, les services publics et la création d'emplois.

Le rapport du CTC est disponible à l'adresse suivante: www.congresdutravail.ca

Même le magazine américain *Forbes*, qui s'adresse aux grands hommes d'affaires, a dû l'admettre. En avril 2011, Peter Cohen y écrivait que « c'est un message tenace de l'orthodoxie conservatrice de dire que les baisses d'impôt créent de l'emploi. En fait, s'il y a création d'emploi, c'est chez les avocats et les comptables du secteur de la finance. Mais les baisses d'impôt créent-elles des emplois "réels"? [...] Non, seulement des déficits. »

Le magazine estime que les grandes entreprises, comme les plus petites, ne créent plus d'emploi alors que plus de 13 millions d'Américains se cherchent du travail.

Le Monde ouvrier

DEPUIS 1916

Journal de la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (FTQ)

Président Michel Arseneault
Secrétaire général Daniel Boyer

565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100
Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone: 514 383-8000
Télécopie: 514 383-8038

ftq@ftq.qc.ca / Portail FTQ: www.ftq.qc.ca

Rédactrice en chef Monique Audet

Collaboration Manon Brûlotte (CRFTQMM); Clairandré Cauchy (Métallos); Édith Forbes (ROSEPH); Sébastien Goulet (SCFP); Normand Guimond (retraité FTQ); Marie-Andrée L'Heureux (SCEP); Diane Bélanger, Réjean Bellemare, Lise Côté, Isabelle Coulombe, Jean Dussault, Manon Fournier, Isabelle Gareau, Carole Gingras, Alain Harrison, Jean Laverdière, Lola Le Brasseur, Dino Lemay, Atim León, Sylvie Lépine, David Maden, Aline Vallières, FTQ.

Conception graphique Anne Brissette

Illustrations Diane Bélanger, Marc Mongeau
Photos Normand Blouin, Michel Chartrand, Didier Debusschère, F.C., Isabelle Gareau, Sylvie Giguère, Daniel Jalbert, Jean Laverdière, Marie-Andrée L'Heureux, David Maden, Métallos, Métallos-9490, Jacques Nadeau, André Périard, Claude Roussel, Guy Savard, Annie Thériault-Roussel

Abonnement et changement d'adresse mondeouvrier@ftq.qc.ca

Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez QuadGraphics
Expédié par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Kopel

Tirage 46 500 exemplaires

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.
Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec ISSN 0700-8783



ANNÉE 2012

Un grand dossier : les régimes de retraite

L'ANNÉE 2011 S'EST TERMINÉE ALORS QUE LES MUNICIPALITÉS POINTAIENT DU DOIGT LES TRAVAILLEURS ET LES TRAVAILLEUSES, COMME S'ILS ÉTAIENT RESPONSABLES DES DIFFICULTÉS SUBIES PAR LES RÉGIMES DE RETRAITE, ALORS QUE CES RÉGIMES ONT ÉTÉ DE TOUT TEMPS NÉGOCIÉS DE BONNE FOI PAR LES DEUX PARTIES, ET L'ANNÉE 2012 A COMMENCÉ EN METTANT SOUS LES FEUX DE LA RAMPE L'ENTREPRISE WHITE BIRCH QUI MENAÇAIT NI PLUS NI MOINS D'AMPUTER JUSQU'AUX DEUX TIERS LE FONDS DE PENSION DE SES SALARIÉS.

On ne peut se fermer les yeux sur la situation financière des régimes de retraite mais on ne peut jeter le bébé avec l'eau du bain. Il faut trouver des façons d'alléger le fardeau et revoir l'ensemble des régles.

Il y a un an, une dizaine d'organismes se joignaient à la FTQ pour entamer la campagne *Pour une retraite à l'abri des soucis*. Aujourd'hui, plus de 75 organisations sont convaincues de l'urgence de la situation.

Tout le monde doit savoir que si la situation ne change pas, une grosse partie de la population du Québec se retrouvera dans la pauvreté une fois à la retraite. Ce ne sont pas tous les travailleurs et travailleuses syndiqués qui ont un régime complémentaire de retraite. Et quand ils en ont un, leur employeur tente de plus en plus d'en diminuer les bénéfiques ou de le transformer en un régime moins performant. Ceux qui n'en ont pas, syndiqués ou non-syndiqués, doivent s'en remettre au Régime de rentes du Québec (RRQ), au Régime de pensions du Canada (RPC) et à leurs épargnes personnelles (REER).

Dans leur état actuel, ces régimes sont nettement insuffisants pour assurer une retraite décente et ce n'est certainement pas avec des régimes volontaires d'épargne-retraite, auxquels les employeurs ne cotisent pas, que les Québécois et les Québécoises réussiront à s'assurer une bonne retraite. La théorie du « bas de laine » n'a plus sa place.

Sur la place publique, on voudrait trop souvent nous faire croire que ceux et celles qui ont de bons régimes de retraite sont « privilégiés », qu'ils sont responsables des problèmes et qu'ils devraient, en conséquence, recevoir moins. On pointe souvent du doigt les salariés du secteur public. Pourtant, la rente moyenne des retraités de ce secteur dépasse à peine 17 000 \$.

La solution n'est pas d'enlever des bénéfiques à ceux et celles qui en ont. La solution, c'est de faire en sorte que la population du Québec puisse, dans son ensemble, vivre une retraite à l'abri des soucis. En consolidant les régimes complémentaires de retraite existants et en améliorant le régime public de la Régie des rentes du Québec.

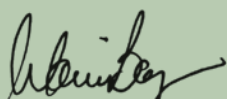
Préfère-t-on que les retraités du Québec aient des conditions de vie décentes, ou qu'ils soient à la solde de programmes gouvernementaux de dernier recours qui les maintiennent dans un état de pauvreté? Poser la question, c'est y répondre.

C'est donc collectivement qu'il faut agir, à l'échelle du Québec, pour améliorer le Régime de rentes du Québec, graduellement et sans faire encourir à quiconque une hausse subite et exorbitante des cotisations.

Nous souhaitons vivement que nous puissions rapidement discuter de cet enjeu et demandons au gouvernement du Québec de mettre sur pied un comité syndical-patronal-gouvernemental habilité à proposer des solutions.



Michel Arsenault
Président



Daniel Boyer
Secrétaire général

Québec doit livrer la marchandise

La FTQ espère ardemment que le prochain budget répondra aux priorités exprimées par la population du Québec et qu'il accordera les ressources nécessaires au maintien et à l'amélioration des services publics.

En premier lieu, la santé: « Il faut placer les besoins de la population et des patients au centre des préoccupations. Beaucoup plus qu'une réorganisation des établissements de santé, une véritable réforme doit viser une réorganisation des soins et des services basée sur les réalités locales et régionales ainsi que sur une véritable concertation entre les différents intervenants. À notre dernier



JACQUES MADÉAU

congrès, nous avons lancé l'idée de la tenue d'États généraux de la santé, réunissant l'ensemble de la société civile. Cette idée doit continuer à faire son chemin, d'autant plus qu'on sait que le gouvernement Harper réduira sous peu les transferts fédéraux pour la santé. »

Même son de cloche du côté de l'éducation. « Nous continuons le combat pour un accès à l'éducation à tous les niveaux et c'est la raison pour laquelle nous appuyons la lutte étudiante contre la hausse des frais de scolarité. Notre combat, c'est aussi celui qui vise à assurer la formation nécessaire à toutes les étapes de la vie. Il faut enrayer le décrochage scolaire, il faut des programmes continus de recyclage et de formation professionnelle et il faut que les employeurs préconisent le partage du savoir-faire entre les plus vieux et les plus jeunes. »

- Daniel Boyer, conférence de presse du 5 janvier 2012

Plan Nord : il faut des garanties

« Nous l'avons dit à plusieurs reprises, le Plan Nord devra se faire dans le respect des populations du territoire et de l'environnement. Il doit profiter à l'ensemble de la population du Québec, sous forme de retombées économiques, d'entrées fiscales et de développement durable. Nous nous inquiétons de voir que la deuxième et la troisième transformation de nos ressources semblent laissées de côté alors que les grandes entreprises projettent d'exporter la matière première et de la transformer ailleurs sur la planète. Nous sommes aussi soucieux des retombées sociales, du développement urbain, de la disponibilité des services publics, de la création d'emplois pour la population régionale. Bref, la balle est maintenant dans le camp du gouvernement et celui-ci doit faire la démonstration que le Plan Nord profitera vraiment à l'ensemble du Québec. »

- Michel Arsenault, conférence de presse du 5 janvier 2012



JACQUES MADÉAU

CONSTRUCTION

PLAINTÉ AU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

On pourra dire que l'automne 2011 a mobilisé les énergies de la FTQ et de la FTQ-Construction dans l'épineux dossier du placement de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction. L'année s'est terminée avec l'adoption d'une loi éliminant le placement syndical, une loi profondément injuste.

« Qui a déjà vu, dans une société démocratique, une loi interdisant aux employeurs et aux syndicats de se parler d'un sujet qui les concerne conjointement? C'est pourtant ce que la Loi éliminant le placement syndical a pour effet, en empêchant un rapport direct entre employeurs et syndicats dans le placement de la main-d'œuvre.

Le dialogue syndical-patronal est à la base même des relations de travail. Vouloir l'empêcher va à l'encontre des droits démocratiques. C'est pourquoi une plainte sera déposée au Bureau international du Travail. »

- Michel Arsenault, conférence de presse du 5 janvier 2012

SÉMINAIRE DE LA FTQ SUR LA RETRAITE

La sécurité financière à la retraite : l'affaire de tous et toutes

En raison de l'offensive sans précédent que connaissent actuellement les régimes de retraite, dans le secteur privé comme dans le public, le thème de cette année touchera la période de turbulence qui secoue actuellement ces régimes, en raison de problèmes conjoncturels et structurels, et les réponses que les différents acteurs proposent: régimes volontaires d'épargne-retraite, régimes à prestations ciblées, bonification du Régime de rentes du Québec, clauses « orphelin », mesures d'allègement et régime de retraite par financement salarial.

Quelles avenues le mouvement syndical doit-il privilégier? Et lesquelles doit-il éviter? Pourquoi?

Changement à l'horaire

Le séminaire prévu pour les 21 et 22 mars est reporté aux 10 et 11 avril 2012

Centre Sheraton Montréal
1201, René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)

Voici donc un aperçu des sujets qui seront abordés cette année:

- ▼ l'avenir des régimes complémentaires de retraite;
- ▼ les mesures législatives adoptées et à venir;
- ▼ les positions syndicales dans le dossier de la retraite en regard des régimes publics et privés;

- ▼ les moyens pour assurer la survie des régimes à prestations déterminées;
- ▼ des exemples d'initiatives syndicales afin d'assurer la pérennité des régimes complémentaires; et
- ▼ l'importance de l'amélioration des régimes publics et de la concertation nécessaire dans ce dossier.

En bref, il s'agit d'un séminaire pour mieux comprendre et se mobiliser, voire innover afin de faire face à la crise et assurer un avenir décent pour les futurs retraités!

Nous vous invitons donc à vous inscrire en grand nombre.

Le formulaire d'inscription est disponible sur le portail de la FTQ.

AMBULANCES

Des temps d'attente inquiétants

Le temps d'attente pour qu'une ambulance se rende à bon port prend de plus en plus une allure inquiétante. Les 30, 40, 50 minutes d'attente sont devenues monnaie courante dans plusieurs régions du Québec, pour des appels pourtant prioritaires.

C'est ce que vient de révéler une enquête rendue publique par la Fraternité des travailleurs et travailleuses du préhospitalier du Québec, section locale 592 (FTPQ), à la suite d'une enquête menée durant les cinq derniers mois de 2011 et présentée en conférence de presse le 15 décembre dernier. L'enquête a été menée auprès d'une quinzaine d'agences de la santé et des services sociaux à travers tout le Québec.

Une réforme s'impose

« Le manque de ressources, le déploiement des véhicules et les horaires de travail sont au cœur des problèmes de délais d'intervention sur le territoire québécois. Ces résultats démontrent clairement que le gouvernement doit procéder à une réforme en profondeur des services préhospitaliers et faire suivre le financement nécessaire. Il en va de la sécurité de la population », a expliqué le secrétaire général de la FTQ, Daniel Boyer.

Le secrétaire général du syndicat, Jean-Maurice Vigeant, estime que « le problème s'aggrave particulièrement depuis 1999. Plusieurs territoires ont vu leur nombre d'appels augmenter alors que le nombre d'ambulances n'a pas ou peu augmenté, que le poids démographique s'accroît et que la population vieillit. »

Les quarts de travail de faction pointés du doigt

Avec les quarts de faction, l'ambulancier est en attente d'une affectation à partir de chez lui et doit vêtir son uniforme et se rendre à la caserne où se trouve l'ambulance lorsqu'il est affecté. De là seulement, il se dirige vers le lieu de l'accident. Encore aujourd'hui, 14 des 15 agences de santé au Québec ont des quarts de faction. Il faudrait donc modifier cette organisation du travail et établir des normes concernant les délais de temps-réponse pour les appels d'urgence, comme c'est le cas dans les services d'incendie.

Les conditions de travail se détériorent

Selon Jean-Maurice Vigeant, cette situation a des impacts majeurs sur les conditions de travail des ambulanciers : « Ajoutez à cela la charge de travail qui augmente à cause de l'ajout de tâches médicales à effectuer. Le résultat est que les conditions de travail des ambulanciers se détériorent sérieusement. Ils sont souvent obligés de sauter des repas, car les pauses sont retardées ou annulées et la fin des quarts de travail est souvent retardée pour répondre à des appels urgents. »



De gauche à droite, Daniel Boyer, secrétaire général de la FTQ, Jean-Maurice Vigeant, secrétaire général du syndicat et Sébastien Grenier, président régional pour l'Estrie.

L'OPÉRATION NOËL SOLIDAIRE 2011

31 000 \$ pour les grévistes et lockoutés FTQ

ON LE SAIT TOUS, ÊTRE EN GRÈVE OU LOCKOUT DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES EST TRÈS ÉPROUVANT. CETTE ANNÉE, TROIS GROUPES AFFILIÉS À LA FTQ, SUR LE TERRITOIRE DE TROIS CONSEILS RÉGIONAUX, ONT REÇU L'APPUI DE LA FTQ LORS DE L'OPÉRATION NOËL SOLIDAIRE (ONS).



TINTIN 75

Il s'agit des membres des Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA), section locale 698 (Centre de distribution TW), des grévistes d'Allan Candy membres du Syndicat de la boulangerie, de la confiserie, du tabac et

de la meunerie ainsi que d'un autre groupe des TCA mis en lockout par l'entreprise Cummins.

On pouvait sentir l'étonnement et la joie des personnes lors de la remise de plusieurs bons d'épicerie de 100 \$ sur les lieux mêmes du piquetage. Au total, 31 000 \$ ont été remis, mais le plus beau cadeau est sans doute que les conflits de ces trois groupes sont maintenant terminés.

Merci aux généreux donateurs, la FTQ et ses syndicats affiliés, les délégués au dernier congrès de la FTQ, la Caisse d'économie Desjardins des Travailleurs unis, ainsi qu'à AIL, compagnie d'assurances.

WHITE BIRCH / SUITE DE LA PAGE 1



MARIE-ANDRÉE L'HEUREUX

Depuis, l'employeur a déposé des offres directement aux trois usines, en faisant fi du syndicat. D'abord à Rivière-du-Loup et Masson avant Noël, où on les a rejetées à près de 100 %. « Après Noël, à Québec, ils ont refait le coup, en présentant une offre moindre que celles faites dans les autres usines. Là aussi, les gens ont voté massivement contre ». Tout de suite après, la compagnie annonçait la fermeture définitive de l'usine.

À la suite de discussions avec le gouvernement et à la demande du syndicat, deux comités de travail ont été mis sur pied, un avec la Régie des rentes du Québec et l'autre avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Ces comités ont pour mandat de préparer une contre-offre syndicale et d'examiner l'aide au rendement des usines. L'employeur a accepté de participer à cet exercice. Le 30 janvier, les négociations venaient tout juste de reprendre.

RIO TINTO ALCAN / SUITE DE LA PAGE 1

sous-traitants, qui gagnent environ la moitié moins », a fait valoir le directeur québécois des Métallos, Daniel Roy, de passage sur la ligne de piquetage au début janvier.

Il a annoncé que le Syndicat des Métallos mènera cette bataille non seulement à l'échelle de la région et du Québec, mais aussi mondialement. Déjà, le principal syndicat australien a envoyé une lettre d'appui dès les premiers jours du conflit, soulignant que ses membres ont souvent eu maille à partir avec cette compagnie « reconnue pour ses pratiques anti-syndicales ».

Contre l'érosion de l'emploi

Au cours de la première semaine du lockout, Rio Tinto Alcan a progressivement fermé des cuves, pour opérer au tiers de sa capacité de production, avec 200 cadres (dont plusieurs embauchés tout juste avant le conflit).

L'enjeu principal du conflit : la sous-traitance, qui a explosé depuis que la multinationale Rio Tinto a fait l'acquisition d'Alcan et tente de lui imposer les mêmes seuils de rentabilité qu'à sa filiale minière. En 2010, le ratio des heures travaillées en sous-traitance par rapport aux heures travaillées par des syndiqués s'établissait à 10,7 %, soit 140 000 heures comparativement à 1,3 million. Selon les indications données par la compagnie, ce ratio est appelé à bondir en 2012, pour s'établir à environ 27 %, soit 350 000 heures. La compagnie refuse toutes les formules avancées par le syndicat pour baliser le recours à la sous-traitance. Elle veut remplacer les retraités par des sous-traitants et ainsi avoir, dans une même usine et pour un même poste, une catégorie de travailleurs payés littéralement la moitié du salaire de l'autre.

Des nouvelles du conflit sur la page Facebook : Syndicat métallos de l'usine Alma 9490.



MÉTALLOS-9490

PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU : UNE JOUTE SERRÉE

Le 13 janvier dernier, tous les dirigeants des sections locales du groupe Produits forestiers Résolu (anciennement AbitibiBowater) membres du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP-FTQ) se sont rencontrés, à Montréal, afin de faire le point sur les perspectives d'avenir de leurs usines (pape-

tières et scieries) et des opérations forestières. La direction de cet employeur se livre en effet à une joute serrée afin d'obtenir davantage de garanties forestières pour se soustraire à la nouvelle Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2013. Pour ce faire, elle met les villes et villages en compétition

en prenant les travailleurs et les communautés en otage.

Le confrère président Michel Arsenault s'est joint à la rencontre, et a par la suite accompagné la délégation des travailleurs et le vice-président du SCEP-Québec, Renaud Gagné, à une réunion avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Clément Gignac. Ayant

reçu l'assurance que les préoccupations régionales seront entendues et discutées avec le personnel du ministère, les dirigeants ont qualifié la rencontre de positive.

Au nombre des sujets discutés : l'épineuse question de l'approvisionnement de l'usine de Gatineau, qui bloquerait la relance des activités de même

que les problématiques plus spécifiques au Saguenay - Lac-Saint-Jean, l'investissement de 100 millions promis aux installations de Baie-Comeau contre l'acceptation en 2010 de la vente du barrage avec Hydro-Québec, l'insécurité à l'usine Laurentide en Mauricie de même que dans la région de l'Abitibi. C'est un dossier à suivre.

Métier: altiste

PLUS DE UN DEMI-MILLION DE MEMBRES, C'EST PLUSIEURS MILLIERS DE CORPS D'EMPLOI DIFFÉRENTS. DES HOMMES ET DES FEMMES QUI TRAVAILLENT DANS DES USINES, DES BUREAUX, DES MAGASINS, DES ENTREPÔTS, DES HÔPITAUX, SUR DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION, DANS LES AIRS, SUR MER, LES DEUX PIEDS SUR TERRE.

DANS CETTE CHRONIQUE, LE MONDE OUVRIER VOUS FAIT DÉCOUVRIR QUELQUES-UNS DE CES MÉTIERS À TRAVERS DES RENCONTRES SUR LE TERRAIN AVEC LEURS ARTISANS.

Anna-Belle Marcotte est altiste à l'Orchestre symphonique de Montréal depuis 1999. Son instrument, l'alto, fait partie des instruments à cordes et ressemble beaucoup à un violon. Un peu plus gros, il sonne un peu plus grave. Au regard, on peut le confondre avec un violon mais au son, on peut penser qu'il s'agit d'un violoncelle!

L'apprentissage

Anna-Belle a débuté ses cours de violon dès la deuxième année du primaire, à l'École

Le Plateau à Montréal. C'est quatre ans plus tard, alors qu'elle participait au Camp musical de Lanaudière, qu'elle a eu ses premiers cours en privé, et qu'elle a eu le coup de foudre.

« En deux semaines, j'ai eu l'impression d'apprendre plus que dans une seule année! »

Une fois rendue au secondaire, je me suis mise à pratiquer, à prendre des cours privés et à être presque obsédée par le violon. Puis, par hasard, j'ai eu la chance de jouer sur un alto et le registre, plus grave que le violon, m'a complètement séduite. À partir de là, tout est devenu encore plus intense. Et une fois encore, lors d'un camp d'été, un de mes professeurs a décidé de me prendre sous son aile et m'a donné des cours, gratuitement, jusqu'à ce que j'entre au Conservatoire. Puis tout est allé rapidement et je me suis retrouvée à l'Orchestre symphonique de Montréal. »

L'entrée à l'OSM

Obtenir un poste à l'OSM n'est pas monnaie courante. Tout d'abord, parce que c'est très rare qu'un poste s'ouvre, cela peut prendre des années. Ensuite, parce que le processus d'embauche est extrêmement sélectif.

Anna-Belle n'avait pas terminé ses études lorsqu'un poste s'est ouvert, en 1999. Elle a donc posé sa candida-

ture au concours national pancanadien, comme il se doit.

Entre-temps, elle a joué pour plusieurs ensembles musicaux: Violons du Roy de Québec, La Pietà, Orchestre de chambre McGill, I Musici de Montréal, etc.

Puis elle est passée au travers le concours national, parmi des dizaines de candidatures qui sont évaluées et notées à l'aveugle. Ça y était! Anna-Belle allait devenir altiste à l'OSM.

La vie au travail

On imagine souvent les musiciens baigner dans la ouate et dans la vie en rose. La profession, pourtant, n'est pas facile.

« Un des gros aspects méconnus de notre métier, c'est que c'est très exigeant physiquement. On travaille avec une énorme quantité de petits muscles, articulations et tendons, qui sont d'autant plus fragiles et irritables. Et on n'a aucun contrôle sur les pauses qu'on devrait prendre, même cinq secondes, pour se secouer le bras ou les mains. C'est le chef d'orchestre qui décide et nous, on exécute. »



PHOTOS NORMAND BLOUIN



taient parfois plus de 50 % de la charge normale, un véritable excès, ayant entraîné des blessures.

C'est là qu'elle a eu la piqure syndicale. Elle est maintenant inscrite à des cours de relations de travail, elle y découvre une nouvelle passion et poursuit un objectif bien précis: celui d'améliorer les conditions de travail des musiciens et musiciennes, à l'OSM comme ailleurs.

Nous remercions l'École de musique Schulich de l'Université McGill de nous avoir gracieusement prêté ses locaux et nous souhaitons à Anna-Belle de réussir dans tous ses projets.

CHRONIQUE À LA FTQ, TOUT LE MONDE EST IMPORTANT!

Le Monde ouvrier vous présente des portraits de femmes et d'hommes venus d'ailleurs qui parlent une langue commune... la solidarité.

« Le syndicat représente mes valeurs »

MARCO VIDAL EST NÉ À SANTIAGO DU CHILI. IL A COMMENCÉ À PARCOURIR LE MONDE DÈS SON JEUNE ÂGE. À L'ÂGE DE TROIS ANS, SES PARENTS DÉMÉNAGENT À SYDNEY, EN AUSTRALIE. À 18 ANS, IL RETOURNE DANS SA VILLE NATALE, OÙ IL VIT VRAIMENT SA PREMIÈRE EXPÉRIENCE D'INTÉGRATION.

« À mon retour à Santiago du Chili, j'ai vécu un choc culturel. Je connaissais

la langue et la culture, certes, mais le mode de vie à Santiago n'avait rien à voir avec ce que j'avais vécu à Sydney. Ce que j'ai trouvé le plus contrastant, ce fut la présence constante de l'armée dans les rues de la capitale. J'ai senti que du jour au lendemain, je venais de perdre tous mes droits. Les gens semblaient se conformer à ce mode de vie, mais pour moi c'était inacceptable.

C'est pour cela que je me suis engagé dans la défense des droits de la personne. »

À l'âge de 21 ans, Marco a décidé de quitter le Chili en raison de la répression qui sévissait, mais il a aussi voulu réaliser un rêve qu'il chérissait depuis quelque temps: venir à Montréal pour y étudier le français. Il a décidé d'y rester, en compagnie de la femme avec qui il partage sa vie. Ce fut là sa deuxième expérience d'intégration.

Marco a travaillé pour diverses entreprises, dans le secteur financier d'abord, puis dans la restauration et enfin, dans l'hôtellerie, où il travaille en ce moment.

Un syndicaliste engagé

Lorsqu'il a connu et compris le fonctionnement du syndicalisme au Québec, il s'y est vite intéressé. Il a contribué à l'affiliation de son syndicat aux TCA et depuis, il s'implique dans divers comités, comme celui sur la santé et la sécurité du travail. Il est aussi délégué syndical de son département, a suivi plusieurs formations et a participé à plusieurs négociations.

Il s'est de plus impliqué dans la lutte contre la

violence faite aux femmes de même qu'auprès des organisations politiques chiliennes en lutte contre la dictature.

Depuis 2010, il a pris en charge le dossier des minorités visibles et représente les TCA au comité pour l'intégration des personnes immigrantes de la FTQ. Ces nouvelles fonctions, Marco les occupe avec un grand plaisir.

« Je connais les difficultés par lesquelles les personnes immigrantes peuvent passer

« Par l'éducation et l'exemple que j'ai reçus de mes parents, la défense et le respect des droits humains sont des valeurs que j'ai intégrées et que j'entends pratiquer tout au long de ma vie. Le syndicat représente ces valeurs et permet aux travailleurs et aux travailleuses de faire respecter leurs droits, quelles que soient leurs origines. »

Marco Vidal



Marco Vidal

lorsqu'elles s'installent dans un nouveau milieu. Je veux contribuer, par mon expérience, à faciliter l'intégration harmonieuse des personnes aux nouveaux milieux de vie et de travail, et à défendre l'ensemble de leurs droits. »

Nous souhaitons que Marco Vidal poursuive son formidable travail.

DAVID MARDEN



ISABELLE GAREAU

Journée de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes

Une bonne délégation de membres de la FTQ a participé à la manifestation devant le Palais de justice, le 6 décembre dernier, à Montréal, activité clôturant la *Campagne des 12 jours d'actions pour l'élimination de la violence envers les femmes*, organisée par un comité constitué de divers groupes autonomes de femmes. Tant que des femmes subiront de la violence, il n'y aura pas de réelle égalité entre les femmes et les hommes. Sur la photo, on reconnaît notamment les vice-présidentes représentant les femmes de la FTQ, Louise Mercier et Monique Côté.

CONVENTIONS COLLECTIVES ET RÉGIMES D'ASSURANCES COLLECTIVES

Des outils à bonifier pour soutenir les membres



IL Y A PEU DE CONVENTIONS COLLECTIVES QUI CONTIENNENT DES CLAUSES POUR SOUTENIR LES MEMBRES EN DIFFICULTÉ. SELON UN DOCUMENT DU MINISTÈRE DU TRAVAIL PUBLIÉ EN 2010, SEULEMENT 12,5%¹ DES CONVENTIONS COLLECTIVES AU QUÉBEC CONTENAIENT DE

TELLES DISPOSITIONS, AU CHAPITRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE).

Lorsque des membres sont aux prises avec des difficultés, les délégués sociaux et les déléguées sociales (DS) sont là pour les soutenir. Ils peuvent, au besoin, les diriger vers des références utiles. Mais il existe aussi des outils qui sont déjà à notre disposition et qui peuvent être bonifiés. On pense ici aux conventions collectives et aux régimes d'assurances collectives.

La reconnaissance de l'alcoolisme, de la toxicomanie, de la cyberdépendance ou du jeu pathologique, comme maladies, demeure un enjeu d'actualité à négocier dans les conventions collectives. Une fois la maladie reconnue, les démarches pour soutenir et accompagner les membres dans ce type de problèmes seront plus faciles. Le temps de libération accordé aux DS pour le soutien des membres est également un enjeu de négociation.

Les régimes d'assurances collectives, quant à eux, devraient aider les membres dans leur rétablissement. Le remboursement des frais de thérapie, le choix de différents professionnels de la santé (travailleurs sociaux, psychologues, conseillers en orientation, psychothérapeutes) en sont des exemples. La question de l'invalidité devrait être suivie de près par les militants et les militantes qui s'occupent de ces dossiers. Par exemple, des litiges peuvent survenir lorsque l'information médicale est incomplète. Nous avons donc tout intérêt à soutenir les membres dans ces démarches. Enfin, rappelons que le contact avec les membres durant la convalescence reste important, tout comme la préparation du retour à l'emploi.

Le réseau des DS est essentiel au soutien des membres qui vivent des difficultés. Mais les conventions collectives doivent aussi nous donner les moyens de les appuyer. De ce côté, il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir. C'est lorsque l'on négocie qu'il faut y penser!

1. Portrait statistique des conventions collectives analysées au Québec en 2009, ministère du Travail, Direction de l'information sur le travail, juin 2010.

8 MARS 2012



Journée internationale des femmes

Le Collectif 8 mars est une coalition dont fait partie la FTQ. C'est le Collectif 8 mars qui, chaque année, décide du thème, du visuel et du matériel communs à l'ensemble des groupes.

Nouveauté cette année : le Collectif 8 mars a décidé de faire porter le thème sur deux ans, en ajoutant un sous-thème différent pour chaque année.

Le thème retenu est *Le féminisme? Plus actuel que jamais!*

Le matériel est le même que par les années passées :

- Affiche gratuite
- Épinglette : 3 \$ l'unité

Vous pouvez vous procurer le matériel dans les conseils régionaux FTQ seulement.

Excellentes activités et bon 8 mars!

Biennale des femmes

La rencontre de réflexion FTQ en condition féminine, aussi appelée la Biennale, se tiendra **les 3 et 4 avril prochain**. Le thème *Après la crise : les femmes au cœur de la reprise!* a été retenu par le comité de la condition féminine de la FTQ. La conférence aura lieu à Montréal, au Centre Mont-Royal (centre-ville).

Les frais d'inscription sont de 175 \$ et couvrent le repas du midi du 3 avril.

Vous trouverez le formulaire d'inscription au www.femmes.ftq.qc.ca. Les détails suivront sous peu sur le portail.

Bienvenue à toutes les militantes!

Prévention du suicide 2012



Du 5 au 11 février, partout au Québec, la population est appelée à souligner la *Semaine nationale de prévention du suicide*. Tenu dans l'optique de changer la culture face à ce problème criant, l'événement a pour but de mobiliser la population du Québec autour de l'affirmation « *Ici, on tient à chacun. Le suicide n'est pas une option* ». Le réseau des délégués sociaux et des déléguées sociales de la FTQ invite ses syndicats affiliés à tenir des activités

d'information et de sensibilisation au cours de cette semaine.

Les dernières données de l'Institut national de santé publique du Québec montrent que le suicide frappe encore trop souvent au Québec, soit plus de 1 000 personnes par année. Les hommes sont plus nombreux que les femmes (21,5 suicides par 100 000 personnes chez les hommes contre 5,9 chez les femmes) et les 35-49 ans sont les plus durement touchés. C'est sur la Côte-

Nord (incluant les régions nordiques) qu'on compte le plus haut taux (21,5 suicides par 100 000), suivie de la Mauricie/Centre-du Québec (19,5), de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine (18,9) et du Saguenay/Lac-Saint-Jean (18,1). Laval est la région la moins touchée, avec 8 suicides par 100 000 personnes. Le nombre s'élève à 11 à Montréal et à 13,5 pour l'ensemble du Québec.

Pour tout renseignement supplémentaire concernant la *Semaine nationale de prévention du suicide*, consultez le site Internet de l'Association québécoise de prévention du suicide. www.aqps.info

14 FÉVRIER 2012

JOURNÉE DE RECONNAISSANCE DU TRAVAIL DES DÉLÉGUÉES SOCIALES ET DES DÉLÉGUÉS SOCIAUX

Déléguées sociales, délégués sociaux,

C'est avec beaucoup de reconnaissance et de fierté que nous saluons votre engagement quotidien dans vos milieux de travail.

Par votre présence, l'écoute et le soutien que vous offrez à vos consœurs et confrères partout au Québec, vous contribuez jour après jour à favoriser le mieux-être de tous les membres de la FTQ.

Vous êtes vraiment des gens de



Au nom de la FTQ, de ses syndicats affiliés et de ses conseils régionaux, MERCI!

Michel Bessant *Liberty*

Une lutte importante contre la corruption et pour la dignité

NAPOLÉON GOMEZ URRUTIA, PRÉSIDENT ÉLU DÉMOCRATIQUEMENT DU SYNDICAT NATIONAL DES MINEURS AU MEXIQUE ET LEADER DU MOUVEMENT INDÉPENDANT POUR LES DROITS DES TRAVAILLEURS MEXICAINS, EST EN EXIL DEPUIS 2006 À LA SUITE DE SON EXPULSION PAR LE GOUVERNEMENT ET DES MENACES QUI PESAIENT SUR LUI ET SA FAMILLE.



De passage à Montréal l'automne dernier, Napoléon Gomez Urrutia a rendu visite au président de la FTQ, Michel Arsenault.

Il vit aujourd'hui à Vancouver d'où il dirige toujours le Syndicat national des mineurs mexicains. Avec l'aide de ses collègues syndicalistes qui lui rendent régulièrement visite et grâce aux nouvelles technologies qui permettent des contacts

quotidiens, il poursuit, à des milliers de kilomètres de distance, la lutte pour les travailleurs miniers du Mexique.

Des travailleurs abandonnés sous terre

Le 19 février 2006, une explosion retentit à la mine Pasta de Conchos au nord du Mexique.

Parmi les 65 mineurs, deux seuls s'en sortiront vivants, la multinationale Grupo Mexico ayant décidé de fermer la mine après cinq jours de recherches. Le gouvernement mexicain a soutenu cette décision en y déployant l'armée et la police fédérale afin de contenir les familles des victimes et les membres du syndicat, en colère contre cette décision inhumaine et injustifiable.

Des travailleurs assassinés

Le syndicat, qui dénonçait depuis longtemps les conditions dangereuses à la mine Pasta de Conchos, a accusé la compagnie et le gouvernement mexicain d'homicide industriel.

Le gouvernement n'a pas tardé à riposter en lançant

une vaste campagne médiatique contre les leaders du syndicat et plus personnellement contre son président Napoléon Gomez Urrutia.

Les 250 000 travailleurs mexicains des mines ont vivement réagi à cette attaque en déclenchant une grève nationale générale de 48 heures. Comme plusieurs autres, les travailleurs de la compagnie ArcelorMittal, plus gros producteur privé de métal au monde, ont décidé de poursuivre le mouvement et sont restés en grève durant cinq mois et demi. En avril 2006, en pleine nuit, le gouvernement a brisé le syndicat en envoyant plus de mille policiers fédéraux armés. Deux travailleurs ont été assassinés et plus de cent ont été grièvement blessés. Malgré cela, les travailleurs ont résisté...

Forcé de quitter le pays

La situation est alors devenue critique pour plusieurs membres du syndicat et particulièrement pour Napoléon Gomez Urrutia que le gouvernement a faussement accusé au criminel. Les menaces anonymes envers lui et sa famille sont devenues de plus en plus insistantes et le président du Mexique de l'époque, Vicente Fox, a même ordonné au gouverneur de l'État de Coahuila de l'arrêter. Faute

de preuves, Napoléon Gomez Urrutia n'a pas été arrêté, mais la situation devenant de plus en plus dangereuse, il a dû, à regret, quitter le pays.

Il s'est d'abord rendu aux États-Unis, mais compte tenu de la complicité entre le gouvernement mexicain et celui de George W. Bush, il s'est vite tourné vers le Canada, qui a accepté sa demande, grâce, notamment, à l'appui du NPD et du Bloc Québécois.

Mais la lutte continue

Sa lutte est loin d'être terminée. Malgré la tentative du gouvernement mexicain de détruire le syndicat des mineurs, notamment en gelant illégalement ses comptes bancaires, Napoléon Gomez Urrutia et ses collègues ont réussi à améliorer la situation des travailleurs miniers au Mexique et à agrandir les rangs du syndicat. L'aide internationale des syndicats est évidemment déterminante dans cette lutte, particulièrement l'alliance avec le Syndicat des Métallos, avec qui ils sont maintenant en processus de création d'un grand syndicat international nord-américain.

Cela veut dire plus d'un million de travailleurs qui poursuivront la lutte contre la corruption, la répression et la violation de la liberté d'association!

PROLONGATION DU PROJET TRAVAILLONS ENSEMBLE

La sensibilisation au cœur de nos préoccupations!

C'EST AVEC PLAISIR ET ENTHOUSIASME QUE LE PROJET TRAVAILLONS ENSEMBLE POURSUIT SON TRAVAIL JUSQU'AU 31 MARS 2012. QUELS QUE SOIENT VOS PROJETS D'INTÉGRATION, DE MAINTIEN OU DE SENSIBILISATION, NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS SOUTENIR.



Les nombreuses rencontres que vous avez contribué à organiser avec les responsables des ressources humaines des entreprises, partout au Québec, ont permis de mieux faire connaître les compétences des personnes handi-

pées. Quand les préjugés tombent, les dossiers d'intégration et de maintien en emploi augmentent! Les 180 dossiers d'intégration et de maintien en emploi de travailleuses et travailleurs handicapés témoignent de l'efficacité de la sensibilisation et du réseautage entre l'employeur, le syndicat local et les services spécialisés de main-d'œuvre. C'est pourquoi nous comptons sur vous pour continuer à nous ouvrir les portes des entreprises syndiquées FTQ.

En effet, la concertation employeur, syndicat local et services spécialisés de main-d'œuvre pour personnes handicapées (SSMO-PH) forme le triangle qui permet des résultats concrets et satisfaisants sur le terrain.

Les personnes handicapées: au centre du processus

La conférence *L'accès au travail: au-delà du handicap* qui a eu lieu les 7 et 8 novembre dernier, a mis en lumière l'importance de la participation de la personne handicapée dans les processus d'intégration et de maintien en emploi afin de progresser plus rapidement et plus efficacement vers la réussite. Les personnes handicapées: un apport social évident, un apport économique important!

En plus de la synthèse et des conclusions de la conférence disponibles au www.ftq.qc.ca/travailleensemble, la vidéo synthèse de la conférence vous donnera le pouls de cette formidable rencontre.

ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE AVEC L'UNION EUROPÉENNE

Un cheval de Troie

Sur l'heure du midi, le 8 décembre 2011, devant l'Assemblée nationale à Québec, plus de 100 membres de la FTQ, provenant du SCFP, des Métallos, de la

FTQ-Construction et du Conseil régional FTQ de Québec et Chaudière-Appalaches, se sont rassemblés pour dénoncer le projet d'accord de libre-

échange entre le Canada et l'Union européenne.

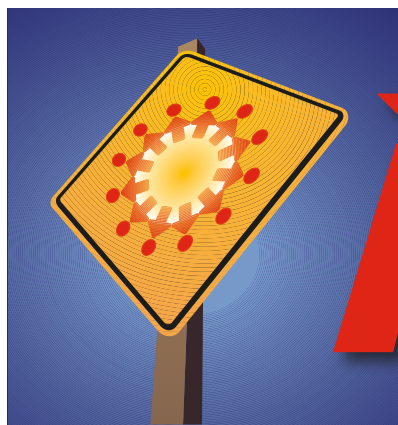
Beaucoup de questions demeurent sans réponse et les gens sont très inquiets de tout ce qui est caché par les négociateurs de cet accord, qui ouvre la porte encore plus grande à la privatisation des services publics – dont la gestion de l'eau –, à la mainmise sur nos ressources naturelles et à la suprématie du pouvoir économique des multinationales sur le pouvoir politique des États souverains.

Denis Bolduc, secrétaire général du SCFP-Québec, s'est fait le porte-parole de la FTQ pour dénoncer ce projet d'accord et exiger que le gouvernement Charest lance un vaste débat public sur le sujet.

Un cheval de Troie d'une hauteur de 5 mètres a été transporté sur place pour symboliser les failles cachées de ce projet de plus en plus menaçant.



ANNIE THÉRIAULT-ROUSSEL



À la Source

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER, JANVIER-FÉVRIER 2012

La prévention, c'est aussi du développement durable!

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (AISS) PUBLIAIT, EN SEPTEMBRE 2011, UNE ÉTUDE INTITULÉE *CALCUL DU RATIO COÛTS-BÉNÉFICES DE L'INVESTISSEMENT DANS LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ EN ENTREPRISE* ET À LAQUELLE ONT PARTICIPÉ, ENTRE AUTRES, DES ENTREPRISES CANADIENNES. CETTE ÉTUDE VISAIT À QUANTIFIER LES AVANTAGES DES INVESTISSEMENTS EN PRÉVENTION.

Nul doute que les programmes de santé et de sécurité du travail sont bénéfiques pour les travailleurs, dans la mesure où ils préviennent les accidents de travail et les maladies professionnelles. Bien qu'ils soient essentiels, les meilleurs régimes d'indemnisation et de réadaptation ne pourront toutefois jamais compenser la perte de qualité de vie à la suite d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle. Seules des stratégies de prévention fortes et efficaces visant à réduire les risques peuvent permettre de minimiser les pertes en qualité de vie.

Pour ce qui est des entreprises, il leur importe de savoir si l'adoption d'une stratégie de prévention est avantageuse du point de vue économique.

À la lecture des graphiques suivants, on peut voir clairement que les investissements en prévention ont des effets bénéfiques pour les entreprises et que ces effets dépassent largement le cadre de la santé et de la sécurité du travail. Parmi ces effets, soulignons l'amélioration de la qualité des produits et de la satisfaction de la clientèle ainsi que la réduction des fluctuations de production et des interruptions de travail.

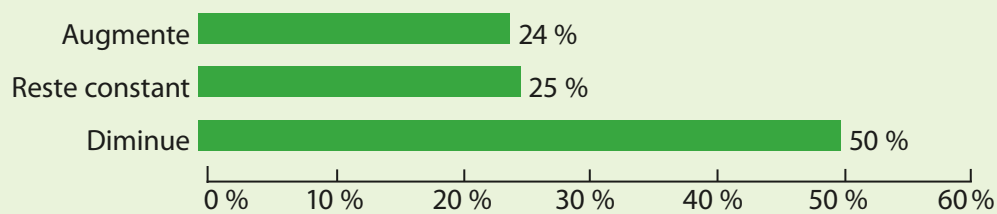
Parmi les entreprises consultées, la moitié estimait qu'une hausse des investissements en prévention générerait une baisse réelle des coûts à long terme.

L'étude démontre aussi que les investissements en santé et en sécurité du travail procurent des avantages directs en termes économiques. En d'autres mots,

cela signifie concrètement que les entreprises peuvent espérer bénéficier d'avantages directs d'une valeur de 2,2 dollars pour chaque dollar investi dans la prévention par année et par salarié.

La santé et sécurité du travail (SST) est une obligation légale pour les employeurs, et ce, quel que soit le type d'entreprise. Cette étude démontre qu'en plus de constituer un facteur de réussite économique, la SST est bénéfique pour les employés. On peut donc conclure que les investissements en prévention sont non seulement rentables, mais un gage de réussite dans un cadre de développement durable, tant du point de vue économique qu'humain.

Impact de l'accroissement des investissements en prévention sur les coûts d'exploitation



Source : Association internationale de la sécurité sociale (AISS)

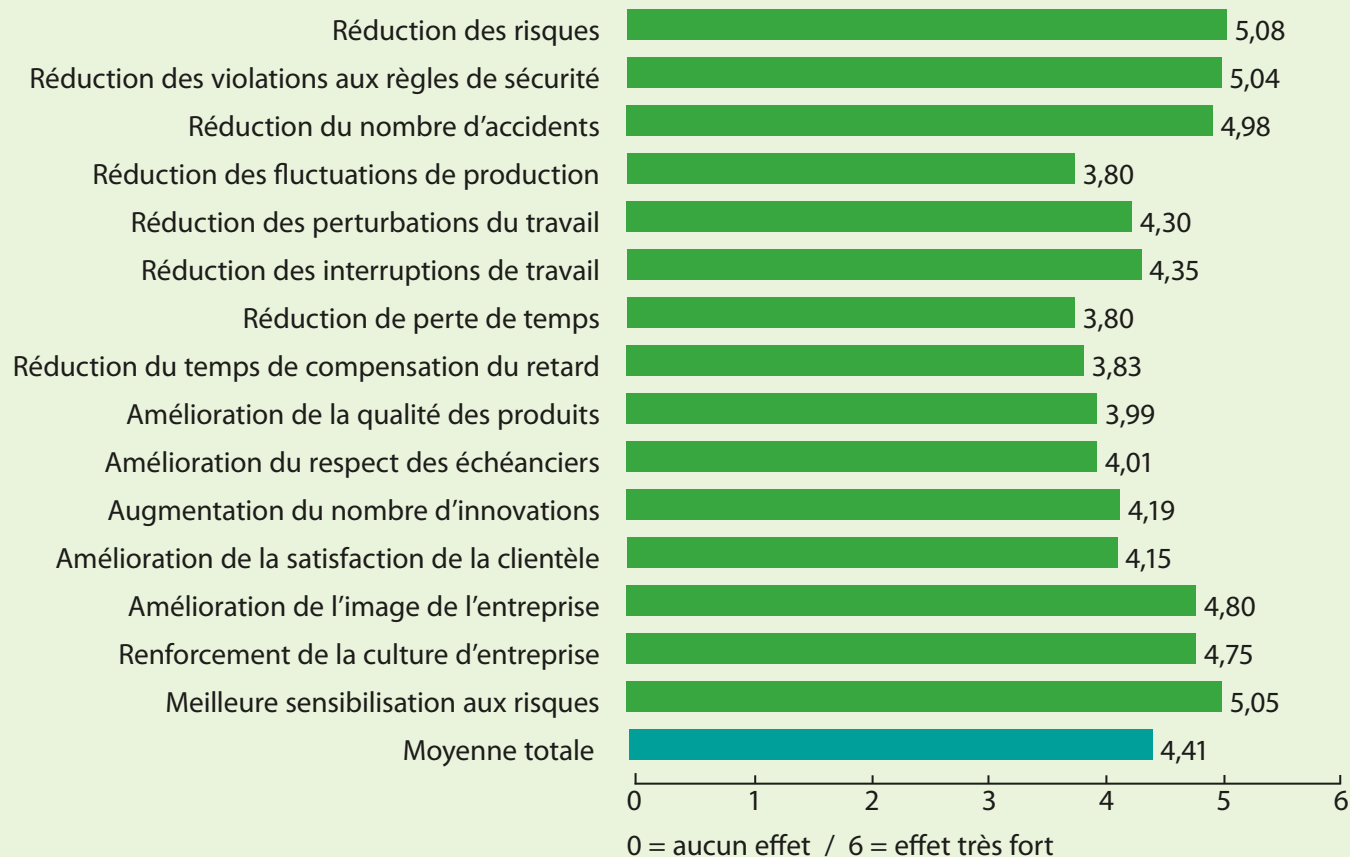
Coûts et bénéfices de la prévention pour les entreprises (en \$ canadiens)*

COÛTS de la prévention pour les entreprises par employé, par année	\$	BÉNÉFICES de la prévention pour les entreprises par employé, par année	\$
Équipements individuels de protection	235	Économies résultant de la prévention des lésions professionnelles	792
Conseils sur les technologies de sécurité; soutien médical fourni par l'entreprise	389	Économies résultant de la prévention de la perte de temps et de la réduction du temps d'indemnisation consécutif aux lésions professionnelles	580
Mesures spécifiques de formation à la prévention	197	Valeur ajoutée générée par une plus grande motivation et satisfaction de l'employé	885
Examens médicaux préventifs	81	Valeur ajoutée résultant de l'accent porté durablement sur la qualité, et de l'amélioration de la qualité des produits	617
Coûts organisationnels	410	Valeur ajoutée résultant des innovations en matière de produits	356
Coûts d'investissement	384	Valeur ajoutée résultant de l'amélioration de l'image de l'entreprise	885
Coûts initiaux	172		
Total des coûts	1 869	Total des bénéfices	4 115
Ratio coûts/bénéfices 1 : 2,2			

Source : Association internationale de la sécurité sociale (AISS)

* Nous avons converti les euros selon le taux de change 1 euro = 1,40 \$.

Effets de la sécurité et de la santé au travail dans l'entreprise



0 = aucun effet / 6 = effet très fort

Source : Association internationale de la sécurité sociale (AISS)

Pollution sonore, y'a une limite!

À LA SUITE D'UNE RÉOLUTION ADOPTÉE LORS DU DERNIER CONGRÈS DE LA FTQ, LE SERVICE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL DE LA FTQ EST À METTRE EN PLACE UNE CAMPAGNE QUI S'ÉCHELONNERA DURANT TOUTE L'ANNÉE 2012 ET QUI VISE À RÉDUIRE LE BRUIT DANS LES MILIEUX DE TRAVAIL QUÉBÉCOIS.

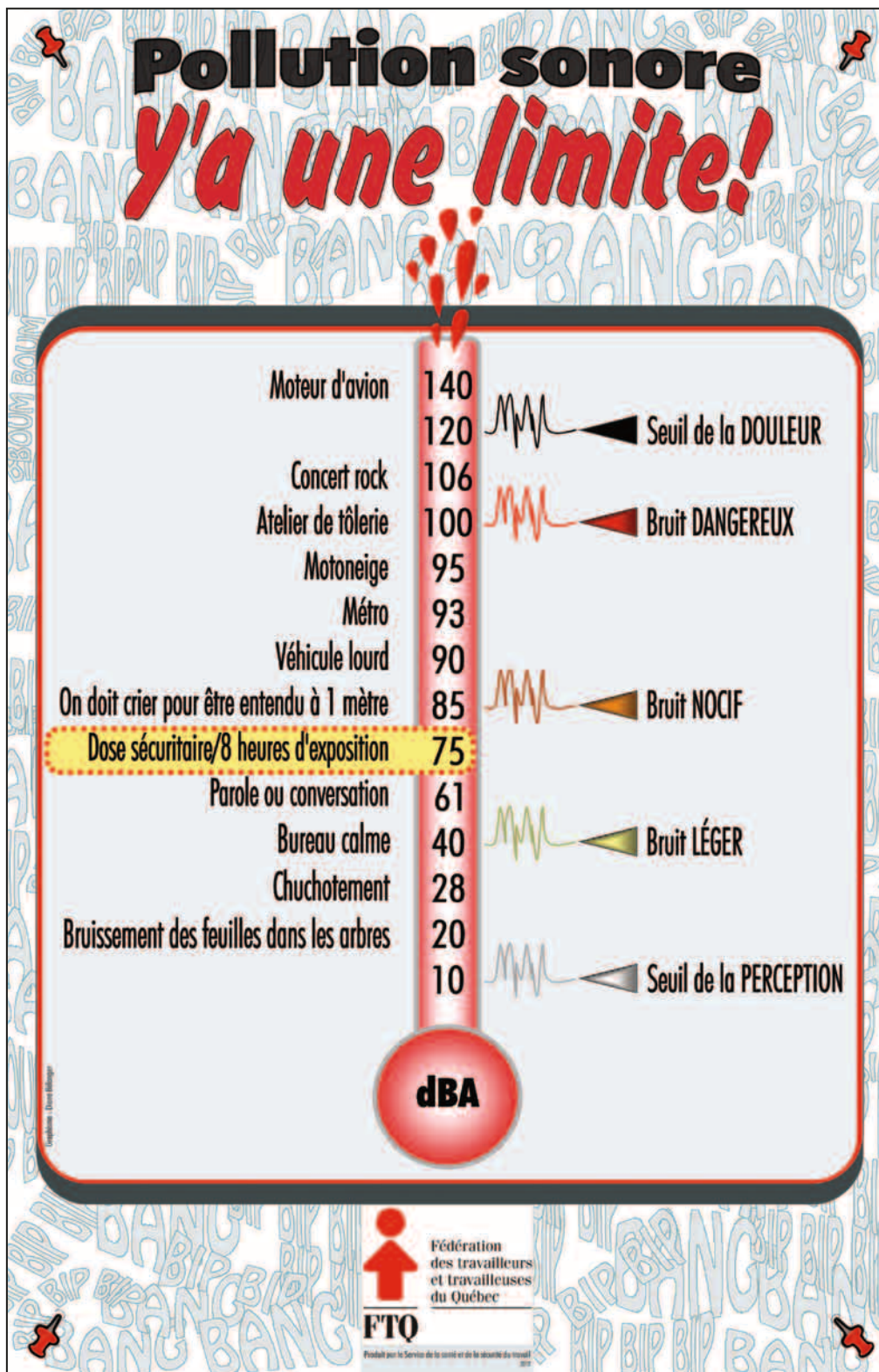
En plus de la production d'une affiche sur la pollution sonore et d'un dépliant de sensibilisation aux effets du bruit, le service, conjointement avec les conseils régionaux, organisera une tournée d'information dans l'ensemble des régions. Les interventions pourront prendre différentes formes : des journées d'information ou des interventions lors d'assemblées générales, sans oublier la session de formation élaborée par le service de l'éducation et qui s'intitule *Alerte aux décibels*.

Les effets du bruit sur la santé et la sécurité des travailleurs et des travailleuses vont bien au-delà de la surdité. De nombreuses études, autant québécoises qu'internationales, démontrent les effets néfastes du bruit sur la sécurité et sur l'apparition de problèmes de santé autres que la surdité, sans compter les conséquences économiques pour les particuliers.

N'oubliez pas que les dommages causés par le bruit ne concernent pas uniquement les personnes exposées à des bruits de machine ou à des explosions... Pensez aux travailleuses et aux travailleurs en garderies, en centres d'appels, dans les cuisines industrielles, etc.

Surveillez les activités sur le bruit organisées par vos conseils régionaux afin de pouvoir participer et vous impliquer dans cette campagne.

L'affiche est disponible au service de l'imprimerie de la FTQ, 514 383-4373



Qu'on se le dise

Mon boss m'a dit

Il est difficile de croire qu'en 2012, certains employeurs tentent par tous les moyens de se soustraire aux obligations prévues par la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*. Encore récemment, le propriétaire et président d'une entreprise, à la suite de l'affaissement d'une imposante structure d'acier, a demandé explicitement à ses employés de ne pas aviser la CSST par crainte de voir arriver les inspecteurs. Heureusement, un valeureux travailleur n'a pas respecté la consigne du boss (illégal) et a contacté l'organisme.

Bien que les tentatives de camouflage de certains employeurs puissent parfois être moins flagrantes que celle citée précédemment, les conséquences envers une travailleuse ou un travailleur s'avèrent toujours très désavantageuses. En l'occurrence, une incitation du genre : « *Ne déclare pas l'accident à la CSST et je vais te payer quelques jours de congé. Après ça, tu iras mieux* ». Nul doute que ce type d'employeur ne souhaite que contrôler ses coûts. En effet, quelles connaissances médicales détient-il pour faire une telle affirmation ? Que se passera-t-il si, après ces quelques jours de « congé payé », l'état de santé du travailleur ne s'est toujours pas amélioré ? N'oubliez pas qu'il s'agit là d'une incitation à la fraude, car la Loi prévoit que la CSST doit être informée de chaque accident.

Il en va de même lorsque, en réponse à vos interrogations à propos d'une situation de travail, le boss vous dit d'un ton qui se veut rassurant : « *C'est normal* », « *C'est pas dangereux* » ou encore « *On fait toujours ça comme ça* ». Si vous croyez que l'exécution de ce travail vous expose à un danger, ne vous contentez pas de ce genre de réponses et continuez de questionner. Et si, finalement, vous n'êtes toujours pas rassuré, exercez votre droit de refus !

On ne peut évidemment pas mettre tous les employeurs dans le même panier. Mais si vous devez faire face à ce genre de situation, gardez en tête qu'un tel comportement de la part de l'employeur a pour seul et unique but de gonfler son portefeuille. En définitive, le seul perdant, ce sera vous !



VINS ET FROMAGES DE LA FONDATION DOCTEUR BENOIT DESHAIES

La traditionnelle soirée *Vins et fromages* de la Fondation Docteur Benoit Deshaies aura lieu cette année le mercredi 4 avril 2012, au Centre Pierre-Charbonneau, situé au 3000, rue Viau (métro Viau), à Montréal.

Rappelons que cet événement s'inscrit dans la campagne de financement de la Fondation qui vient en aide à des personnes vivant sous le seuil de la pauvreté, qui ont subi une lésion résultant d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle.

Au gré de sa pratique médicale, le Docteur Benoit Deshaies a constaté que beaucoup de ses patients avaient été ignorés ou rejetés par les divers systèmes d'indemnisation publics ou privés. C'est pour leur venir en aide qu'il a créé en 1998 la Fondation. C'est pour leur venir en aide que vous êtes invités à la soirée Vins et fromages.

Pour vous procurer des billets, contactez la Fondation au 514 303-3333 ou au 514 524-3637.

Secteur municipal : ça bouge!

Québec

Constatant que les négociations avec l'administration municipale de la Ville de Québec ne menaient nulle part, la direction du syndicat des 1 350 employés manuels (SCFP 1638) a demandé, le 30 novembre dernier, l'intervention d'un conciliateur du ministère du Travail.

Les négociations en vue du renouvellement du contrat de travail des cols bleus ont officiellement commencé le 7 février 2011.

Parmi les principaux enjeux : l'estimation des

heures travaillées, le passage de six à trois listes de rappel au travail pour les auxiliaires, l'horaire de travail et un ajustement salarial.

Les cols bleus de Québec n'ont pas exercé leur droit de grève depuis plus de 25 ans.

Montréal

C'est dans une proportion de 85 % que les cols blancs de la Ville de Montréal (SCFP,



André Dufour, président du syndicat des cols bleus de Québec (SCFP 1638) à Québec

section locale 429) se sont prononcés en faveur de l'entente de principe intervenue plus tôt cet automne entre leur syndicat et la Ville de Montréal. L'entente visait à harmoniser les 15 régimes de retraite existants. Tous les droits et avantages accumulés jusqu'au 31 décembre 2011 ont été reconnus.

Trois-Rivières

Les 362 employés cols blancs de la Ville de Trois-Rivières (SCFP, section locale 3423) ont désormais une nouvelle convention collective. D'une durée de sept ans, le nouveau contrat de travail prévoit des gains pour les syndiqués, dont la création de cinq nouveaux postes de chef d'équipe en télécommunications, la bonification des journées de libérations syndicales ainsi que l'implantation de la nouvelle structure salariale rétroactivement au 1^{er} janvier 2009.

De plus, une douzaine de postes temporaires deviendront permanents. Les augmentations de salaire prévues à la nouvelle convention sont de 13 % pour la période.



Assemblée du SCFP 429 à Montréal



De gauche à droite, Annie Gagnon, Alain Robillard, Sylvain Lebel, Julie-Anne Plaud et Muriel Masse entourant le conseiller municipal Fernand Lajoie (en remplacement du maire Yves Lévesque) et Marlène Simard, présidente du SCFP 3423 à Trois-Rivières.

ANNONCE DE FERMETURE DE L'USINE MABE EN 2014

Le 26 janvier dernier, l'annonce a provoqué toute une onde de choc au sein de l'usine montréalaise qui emploie près de 600 salariés membres du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP-FTQ).

Pour le moment, « nos prio-

rités consistent à sécuriser le régime de retraite et les avantages sociaux et à négocier avec la compagnie les indemnités de départ, les primes de rétention et tout autre avantage que nous pourrions obtenir pour nos membres », a déclaré le vice-président du SCEP-

Québec, Michel Ouimet.

Précisons que lors de la dernière ronde de négociation, les membres avaient consenti beaucoup de concessions justement pour préserver les emplois. Dans ce contexte, la nouvelle est encore plus difficile à prendre.

DROIT À L'ÉNERGIE SOS FUTUR

Un syndicaliste québécois à la tête d'une organisation non gouvernementale internationale (ONG)

LE 8 NOVEMBRE DERNIER, LE PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S DE MÉTIERS D'HYDRO-QUÉBEC (SCFP, SECTION LOCALE 1500), RICHARD PERREAULT, A ÉTÉ ÉLU AU POSTE DE PRÉSIDENT DE L'ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE DROIT À L'ÉNERGIE SOS FUTUR (DAE).



Déjà en 2000, Richard Perreault comptait parmi les membres fondateurs de cette ONG, la seule à traiter de l'énergie à l'échelle mondiale et à promouvoir l'énergie comme droit fondamental nécessaire au développement de l'humanité. Accréditée au Conseil économique et social de l'Organisation des

Nations Unies, DAE regroupe plus de 260 organisations à travers le monde, réparties dans 70 pays.

« Je suis très fier de cette nomination et j'ai hâte de relever les défis qui nous attendent, déclare Richard Perreault. On entre dans une phase où l'on développera des projets concrets. Par exemple, en Côte d'Ivoire, nous sommes en train de mettre sur pied un projet d'électrification dans des régions récemment touchées par la guerre, pour lequel nous irons ensuite chercher du financement. »

Félicitations à Richard Perreault!

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Fin de la grève des employés de soutien

En grève depuis le 26 août 2011, les employés de soutien de l'Université de Sherbrooke, membres de la section locale 7498 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), ont finalement accepté le projet de convention collective recommandé par le conciliateur. D'une durée de six ans, la convention prévoit des augmentations de salaire de 14 % sur toute la période, l'intégration des employés du secteur de la recherche ainsi que la création d'une nouvelle grille salariale.

Selon Stéphane Caron, président du syndicat, « il a fallu trois mois et demi de grève pour que la direction de l'Université entende raison. Les employés de soutien auront été pratiquement quatre ans sans contrat de travail... et dans le cas des employés à la recherche, près de cinq ans et demi. Au bout du compte, nous avons forcé l'Université à faire beaucoup de chemin dans notre sens. » La section locale 7498 du SCFP représente environ 1 400 employés de soutien, dont quelque 120 affectés à la recherche.



LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA FTQ SE PRONONCE

CODE D'ÉTHIQUE

Conformément à la résolution votée lors du dernier congrès, le Conseil général, tenu en octobre dernier, a adopté pour les membres de la direction un *Code d'éthique*, proposé par un comité d'éthique dûment mandaté et composé de membres issus des syndicats affiliés.

Le code définit les valeurs globales qui doivent

guider les actions des dirigeants dans leurs prises de décision : intérêts fondamentaux des travailleurs et des travailleuses, justice sociale et équité, démocratie, respect de l'autonomie des syndicats membres, sens de la responsabilité et de la solidarité, présence publique...

Voilà autant de valeurs qui sont définies dans le code, sans oublier les règles

de gouvernance qui doivent quotidiennement accompagner les membres de la direction : respect des décisions collectives et des engagements, prudence et sagesse d'action, intégrité et transparence.

Ce code s'inscrit dans le prolongement direct des statuts de la FTQ et il sera périodiquement évalué et mis à jour.

LUTTE ÉTUDIANTE

Après avoir entendu Martine Desjardins, présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec, sur la situation financière des étudiants et des étudiantes et sur leur incapacité d'assumer une nouvelle hausse des frais de scolarité, le Conseil général a donné son appui officiel à la démarche des associations étudiantes contre la hausse des frais

de scolarité. Martine Desjardins était accompagnée de Léo Bureau de la Fédération étudiante collégiale du Québec et de Philippe Lapointe de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante.

CONSTRUCTION

Le Conseil général a réaffirmé son appui total et entier envers les syndicats de la construction qui font face au projet de loi 33.

GUIGNOLÉE DES MÉDIAS EN OUTAOUAIS



Le Conseil régional FTQ en Outaouais est fier d'avoir participé une fois de plus à la grande guignolée des Médias, le 1^{er} décembre dernier. Pour la neuvième fois en autant d'années, les membres du Conseil ont entre autres contribué à la *Soupe populaire* aux coins des rues Montclair et St-Joseph, à Gatineau.

Malgré des apparences parfois trompeuses, le problème de la pauvreté reste bien présent en Outaouais et beaucoup de personnes comptent sur la soupe populaire pour avoir un bon repas chaud ainsi qu'un endroit chaleureux pour les accueillir.

Bravo et merci à ceux et celles qui se sont levés tôt pour venir en aide aux moins fortunés de la région.

SERVICE CANADA

ON MANIFESTE DANS L'EST DU QUÉBEC



Dans l'est du Québec, le 4 décembre 2011, des rassemblements publics ont réuni quelque 200 personnes pour dénoncer la suppression de 82 emplois chez Service Canada, dont 37 à Rimouski, 28 à New Richmond et 17 à Sept-Îles.

Les manifestants et les manifestantes ont accusé le gouvernement Harper d'agir de façon partisane et de délaissier les régions où la population n'a pas voté majoritairement pour lui. La présidente du Syndicat de l'Emploi et de l'Immigration Canada, section 10422 de Rimouski, Lynda Fortier, estime en effet que les 58 nouveaux postes créés à Thetford Mines et dans l'Estrie l'ont été au détriment des autres régions.

Les compressions ne sont pas sans effet. Dans plusieurs cas, le délai d'attente dans le traitement des demandes a plus que triplé!

Le Syndicat des employés d'Emploi et Immigration Canada entend poursuivre son action et demande maintenant l'appui des municipalités régionales de comté de la région.

Fermeture de la mine du Géant dormant : c'est odieux!

La compagnie North American Palladium a annoncé sauvagement la fermeture de la mine du Géant dormant à Amos, le 17 janvier. L'autobus qui devait ce matin-là emmener les travailleurs de la mine jusqu'à leur lieu de travail a subitement pris une autre direction. Les travailleurs ont plutôt été emmenés sans tambour ni trompette à l'Hôtel des Eskers, où on leur a annoncé la fermeture immédiate de la mine.



« C'est odieux! Quand il était temps, il y a deux mois, de discuter d'aménagements pour mieux retenir la main-d'œuvre formée, les boss étaient bien contents de nous parler, mais ils n'ont pas dit un mot sur leurs difficultés géologiques. Mais maintenant qu'ils choisissent de fermer abruptement, ils ne prennent même pas la peine de prévenir », déplore le représentant syndical des Métallos, Marc Thibodeau.

Au cours des prochains jours, le syndicat veillera à ce que les travailleurs reçoivent toutes les sommes qui leur sont dues. Un comité de reclassement sera également mis sur pied pour soutenir les quelque 80 travailleurs dans leurs démarches.

Un nouvel exécutif à la FTQ Laurentides-Lanaudière

Après plusieurs années de militantisme régional, Yves Raymond a décidé de quitter ses fonctions au sein de la FTQ Laurentides-Lanaudière (FTQ-LL). À titre de président du Conseil depuis quelques années, il a su assurer le dynamisme syndical de la FTQ dans ces deux régions. À la suite du départ du confrère Raymond, la FTQ-LL s'est dotée d'un nouvel exécutif. Réal Richard, qui occupait le poste de vice-président Lanaudière, est devenu le nouveau président de la FTQ-LL. Il sera appuyé dans ses fonctions par Daniel Larose, secrétaire général, Daniel Cadotte, vice-président pour les Laurentides et Jessy Brisson qui se joint à l'exécutif à titre de vice-président pour Lanaudière. Ils sont accompagnés sur la photo de Réjean Bellemare, conseiller régional de la FTQ.



De gauche à droite : Daniel Cadotte, Daniel Larose, Jessy Brisson, Réal Richard et Réjean Bellemare

FAILLITE DE LAB CHRYSOTILE : LES RENTES DE RETRAITE AMPUTÉES!

Au début de janvier dernier, la compagnie Lab Chrysotile a annoncé qu'elle avait fait faillite, laissant dans l'incertitude 290 membres du Syndicat des Métallos.

Les pertes sont lourdes pour les travailleurs et les 299 retraités, alors que le régime de retraite accuse un déficit actuariel d'au moins 20%. Les rentes des retraités seront amputées d'un pourcentage équivalent au déficit actuariel, de même que les sommes qui seront versées aux travailleurs actifs lors de la fermeture du régime de retraite. Le propriétaire, Simon Dupéré, qui s'adonne curieusement à être le principal créancier de sa propre compagnie, soutient qu'il fait faillite pour mieux relancer la mine dans le futur. Voilà qui laisse plutôt sceptique le représentant syndical des Métallos, Gordon Ringuette : « Si relance il y a, elle se fera sur le dos des travailleurs et des retraités. Ça laisse un goût très amer. »

Déjà depuis novembre, les opérations régulières avaient cessé et on se contentait de produire du granit concassé.



LES MOTS QU'IL FAUT

Localiser

Ce verbe a deux significations. La première signifie **situer avec précision, en parlant d'un phénomène**. On peut dire, par exemple, « on affirme avoir localisé la mémoire dans le cerveau », « on a tenté de localiser l'hypocentre d'un séisme » ou « les médecins ont parfois de la difficulté à localiser un trouble dans les fonctions physiologiques ». La deuxième signifie **limiter l'expansion, enrayer, en parlant d'une calamité ou d'un désastre**. Ainsi, on peut dire « localiser une guerre » ou « l'épidémie a été localisée ». On ne peut, par conséquent, dire qu'on va essayer de localiser une personne.

LISTE DES CONFLITS FTQ AU 31 JANVIER 2012

NOMBRE DE EMPLOYEUR	VILLE	TRAVAILLEURS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
The Gazette (fabrication de plaques)	Montréal	18 réguliers	Teamsters-41M	2011-08-07 (lock-out)
Rio Tinto Alcan	Alma	780	Métallos-9490	2012-01-01 (lock-out)

Colloque de la FTQ

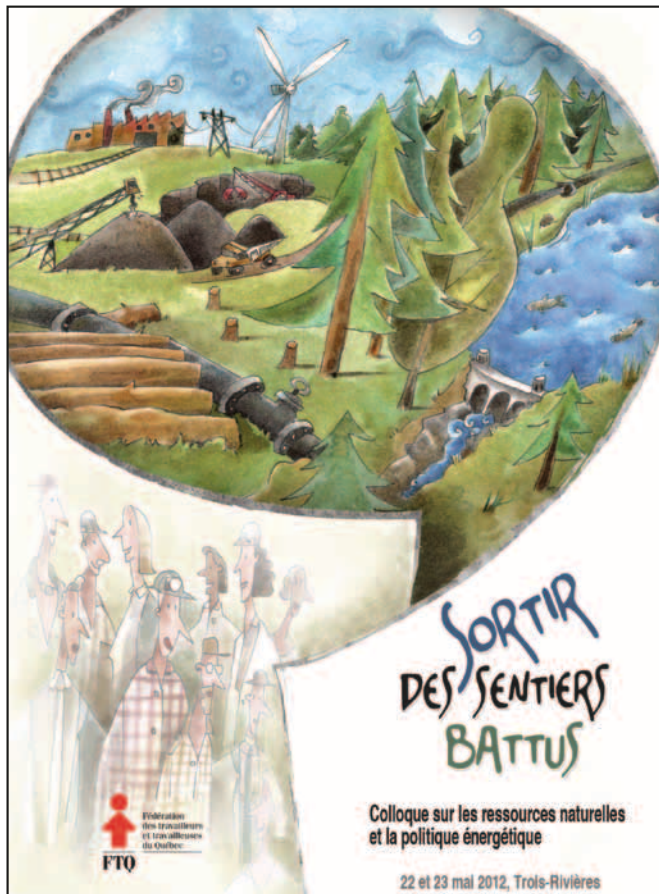
Alors que sur les cinq continents les grandes multinationales recherchent activement de nouvelles ressources naturelles et énergétiques à exploiter et qu'elles ont trouvé au Québec un terrain fertile et lucratif, le gouvernement québécois semble avoir pour mission de brader nos richesses collectives.

Il est essentiel, en tant que travailleurs et travailleuses, mais également comme citoyens et citoyennes, de se réapproprié ce dossier, de se réunir et de débattre afin de développer notre vision et notre plan d'action.

C'est la raison d'être du colloque de la FTQ sur les ressources naturelles et la politique énergétique qui aura lieu à Trois-Rivières les 22 et 23 mai prochain.

Les enjeux

- ▼ Mieux comprendre les modèles de gestion des ressources naturelles et énergétiques, en particulier la gestion publique de ces dernières, afin d'identifier le modèle que nous souhaitons nous donner pour bâtir le Québec de demain;
- ▼ Examiner les mécanismes indispensables à mettre en place pour percevoir les revenus adéquats de l'exploitation de nos richesses et pour en assurer une redistribution équitable à l'ensemble du Québec; et



**SORTIR
DES SENTIERS
BATTUS**

Colloque sur les ressources naturelles et la politique énergétique

22 et 23 mai 2012, Trois-Rivières

- ▼ Réfléchir à diverses propositions d'action syndicale à mettre en œuvre pour une exploitation responsable des ressources naturelles et énergétiques.

Nous vous attendons en très grand nombre!

Pour renseignements : Yuriko Hattori
514 383-8021, 1 877 987-0057

www.ftq.qc.ca/modules/pages/index.php?id=482&langue=fr

Convention du service poste-publications n° 40063488
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à la
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3

Gilles Paquette devient sédentaire...

Gilles aura parcouru une bonne partie du Québec avant de déménager ses pénates de retraité à Sainte-Ursule dans la région de la Mauricie.

De Saint-Henri, où il est né, jusqu'à Sainte-Ursule, où il se la coule douce, son parcours l'a amené d'abord dans une usine de « zippers » à Verdun, en 1969-70, où il a vécu sa première expérience syndicale. Puis ce fut Fermont, le grand Montréal métropolitain et la région de Québec, où il a débuté son implication dans les conseils du travail.

Responsable à la FTQ du Service de soutien aux luttes au début des années 1990, il est devenu conseiller régional pour l'Outaouais, avant de prendre le même poste à Montréal, en 2002, jusqu'à ce qu'il se décide à se retirer dans ses terres, en novembre 2011.

Partout où Gilles a passé depuis le début de son implication syndicale, il aura laissé la trace d'un grand militant, avec des convictions syndicales solides et un talent d'organisateur remarquable. Son désir profond de contribuer à la construction d'une société plus juste et plus solidaire s'est notamment traduit par son implication socio-économique dans le Sud-Ouest de Montréal.

Bonne retraite Gilles!



MARC MONGEAU

DOIDER DEBUSSCHÈRE

DERNIÈRE HEURE

La CRT blâme le gouvernement Charest

La Commission des relations du travail (CRT) vient de juger le gouvernement du Québec coupable de négociation de mauvaise foi, lors de la ronde de négociation de 2003-2005, qui s'était soldée par un décret gouvernemental.

Le jugement dénonce notamment « l'adoption, dès le départ des négociations, d'une position ferme à prendre ou à laisser, et son maintien tout au

long du processus », ainsi que l'absence de recherche de compromis et d'effort véritable pour en arriver à une entente.

Le jugement s'en prend également au fait que le gouvernement a voulu inclure l'équité salariale dans son cadre financier, alors qu'elle ne doit pas être un enjeu de négociation.

Le Syndicat des employées et

employés professionnels-les et de bureau (SEP-B-Québec) faisait partie des requérants et se félicite grandement de cette victoire. Il devra maintenant faire valoir ses prétentions quant aux remèdes appropriés qui doivent suivre le jugement.

Au même moment, en Cour supérieure, plusieurs organisations syndicales, dont la FTQ, contestent la validité de la loi 43 qui a imposé les conditions de travail.

UNE QUATRIÈME PATINOIRE!

Les cols bleus de Montréal et les travailleurs de la construction FTQ ont une fois de plus uni leurs efforts pour construire, bénévolement, la quatrième patinoire de la Fondation des Canadiens pour l'enfance, cette fois dans l'arrondissement de LaSalle.

La patinoire a été inaugurée en janvier dernier en présence entre autres du secrétaire général de la FTQ, Daniel Boyer, et du président du Club de hockey Canadien, Geoff Molson.

Daniel Boyer n'a pas manqué de souligner l'apport des cols bleus et des travailleurs de la construction au projet.

La FTQ et ses affiliés sont extrêmement fiers du travail accompli. Une cinquième patinoire sera construite l'an prochain, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce.



PHOTOS JEAN LAVERGNIÈRE



BIENVENUE À LA FTQ

- REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2011 - JANVIER 2012**
- ▼ **SCFP** : Ville de Beauséjour – tous les établissements sur le territoire de l'employeur, Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik Projet Ulluriaq Adolescent Center (établissement de Montréal) – Nord-du-Québec, Hydro-Québec (conseillers en prévention) – Montréal;
 - ▼ **MÉTALLOS** : Nordia inc. – Sherbrooke, Agence de sécurité Mirado inc. – Low, Zellers inc. – Val-d'Or, Sécurité des Deux Rives – Saint-Léonard, Agence de sécurité Mirado IAMGOLD Corporation (Mine Mouska) – Rouyn-Noranda, Agence de sécurité Mirado IAMGOLD (Projet Westwood) – Rouyn-Noranda, VCS groupe conseil – Montréal;
 - ▼ **TEAMSTERS** : Supermarché J.C.J. Plouffe inc. – Sherbrooke, Matco Ravary inc. (Groupe BMR inc.) – Saint-Eustache, Supermarché Sherbrooke inc. – Sherbrooke, Société des entreprises Innues d'Ekuanitshit, QC (S.E.I.E.) – Projet du chantier La Romaine, Campement Romaine 3;
 - ▼ **TUAC** : Alimentation D.P. Plouffe inc. – Farnham, Supermarché Perrier et Martel inc. – Laval, Résidences du Collège CRP inc. – Saint-Césaire, H&M Hennes & Mauritz inc. – Joliette, Groupe Compass (Québec) ltée (Division Eurest) – LaSalle, 9108-7221 Québec inc. – Saint-Charles-Borromée, 6838693 Canada inc. (Élite Mazda) – Gatineau, Supermarché Perrier et Martel inc. – Laval, Garda – Québec, La Poissonnerie Marcotte (1980) inc. – Trois-Rivières, Les Fruits bleus inc. – Saint-Félicien, Garda – Trois-Rivières;
 - ▼ **SQES-298** : 9162-3959 Québec inc. CHSLD Neilson inc. – Québec, Résidence du Campanile SENC – Québec;
 - ▼ **UES-800** : Le groupe Transbus, division transport en commun secteurs Sorel-Tracy, Varennes, Saint-Amable;
 - ▼ **SPPQ** : La Ville de Château-Richer, Château-Richer et autres;
 - ▼ **FRATERNITÉ INDÉPENDANTE DES TRAVAILLEURS INDUSTRIELS** : Coopérative des Consommateurs de Lorette – Québec.

COUPON D'ABONNEMENT GRATUIT

Nom	Prénom	
Syndicat ou organisme	Section locale	
Adresse		
Ville	Province	Code postal
Employeur		
Téléphone travail ()	Poste	Résidence ()
Courriel		Nombre d'exemplaires